

Orsières, le 6 novembre 2025

APPRENTI FORESTIER-BUCHERON

L'Administration communale et la Bourgoyisie d'Orsières souhaitent favoriser l'entrée en apprentissage d'un apprenti forestier-bûcheron.

- Âge d'entrée** : dès la fin de la scolarité obligatoire
- Conditions** : apprentissage de 3 ans
dont un stage de 4 mois à l'extérieur
- Entrée en apprentissage** : août 2026

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une offre écrite, accompagnée d'un curriculum vitae et d'une copie des notes scolaires, à l'Administration communale, Rue de la Commune 3, 1937 Orsières, ou à secretariat@orsieres.ch

pour le **12 décembre 2025**.

M. Karim Pellouchoud, garde-forestier, se tient à disposition pour tous renseignements complémentaires au 027 782 62 53.

L'Administration communale